

Synthèse du Comité syndical du SYTRAL du jeudi 22 avril 2010

Finances

■ Approbation du compte financier 2009

En section d'exploitation :

- les dépenses réelles s'élèvent à 390,6 M€, avec les opérations d'ordre, le total des dépenses est porté à 507,5 M€.
- Les recettes réelles s'élèvent à 593,7 M€, avec les opérations d'ordre, le total est porté à 611 M€

L'exécution de cette section se solde par un excédant net d'exploitation de 103,5 M€

En section d'investissement :

- Les dépenses réelles d'équipement sont de 153,4 M€. Après prise en compte des dépenses liées au remboursement du capital de la dette, des opérations pour compte de tiers et des opérations d'ordre, le total des dépenses s'élève à 338,2 M€. La reprise du solde reporté de 2008 porte l'ensemble des dépenses d'investissement à 393,6M€.
- Toute écriture confondues, le total des recettes s'élève à 343 M€.

Après affectation d'éléments antérieurs, il apparaît un résultat net disponible de 26,8M€ pour le financement d'éventuelles mesures nouvelles en 2010.

La dette du SYTRAL s'élève à 1 254,4M€ avec un ratio de désendettement de 6,2 ans.

■ Exercice budgétaire 2010 – décision modificative n°1

Le CS constate l'affectation à la section d'investissement d'une partie du résultat d'exploitation de l'exercice précédent pour un montant de 76,7M€ afin d'équilibrer le déficit de clôture 2009 de la section d'investissement, qui s'élève à 50,6M€ et d'inscrire les reports de restes à réaliser d'investissement de l'exercice 2009 dont le solde d'élève à 26, M€.

Le CS autorise l'ouverture de crédits nouveaux dont 6M€ pour financer les premières prestations du projet LEOL et du nouveau dépôt de Perrache.

Le budget 2010 est donc porté globalement en dépenses et en recettes à :

- 599,8 M€ HT en section d'exploitation
- 540,3 M€ HT en section d'investissement

Soit une autorisation budgétaire totale de 1 140 M€.

Développement du réseau

■ Prolongement de la ligne B – Approbation d'une convention avec GrDF relative à l'usage de tirs d'explosifs à proximité des ouvrages de distribution de gaz

Le projet de prolongement de la ligne B du métro depuis son terminus actuel « Stade de Gerland » jusqu'à la gare SNCF d'Oullins, prévoit la création d'une arrière gare débouchant à l'angle de la rue d'Orsel et de la grande rue d'Oullins mais aussi d'un puits de sortie du tunnelier place d'Orsel. Sa réalisation nécessite de précéder à des tirs à l'explosif, situés à proximité des réseaux de distribution de gaz de GrDF.

Le comité syndical du SYTRAL approuve la convention qui lui permettra de préciser les moyens techniques à mettre en œuvre par GrDF et le SYTRAL pour préserver l'intégrité du réseau de distribution de gaz sous pression dans la périphérie proche du puits.

■ Lignes fortes C1/C2 – Approbation d’une convention avec la Communauté urbaine de Lyon relative à la réalisation de travaux complémentaires de voirie à Caluire-et-Cuire et à La Part-Dieu pour la ligne forte C1

La réalisation des lignes fortes de trolleybus C1/C2, entre La Part-Dieu et Caluire, d’une part, et Rillieux-la-Pape, d’autre part, nécessite la réfection de chaussée rue Pasteur à Caluire et des travaux Boulevard Vivier Merle dans le quartier de la Part-Dieu à Lyon (3^{ème}).

Le comité syndical du SYTRAL approuve la convention qui lui permettra de déterminer les modalités de participation financière du SYTRAL aux travaux de voirie effectués par le Grand Lyon.

■ Extension de la ligne de tramway T2 à Eurexpo : approbation de l’avant-projet

Le comité syndical approuve l’avant-projet de l’extension de la ligne T2 à Eurexpo.

Le centre d’Exposition sera desservi par une nouvelle branche du tramway T2, le tracé retenu dit du « centre-ville » est long de 3,8 km

L’étude de l’implantation des stations a permis d’identifier quatre nouvelles stations sur le tracé avec les implantations préférentielles suivantes :

- Place Curial (Avenue F. Mitterrand – Avenue de Lattre de Tassigny)
- Lycée JP Sartre (Avenue François Mitterrand)
- Parc du Chêne (Rue du Chêne - Rue du président Salvador Allende)
- Eurexpo (Boulevard de l’Europe – Centre Eurexpo)

La création du tramway s’accompagne d’un aménagement de l’emprise au delà de la plateforme tramway. Une piste cyclable et un cheminement piétons sont créés ou confortés tout le long de l’infrastructure nouvelle.

La répartition du financement de l’opération pour un montant de 59,3 M€ HT (sans matériel roulant), comprenant tous les surcoûts qualitatifs est de 54,55 M€ HT pour le SYTRAL et 4,75 M€ HT pour la Communauté urbaine de Lyon

CALENDRIER :

- Projet validé : été 2010
- travaux de déviations de réseaux nécessaires pour le tramway : dès fin 2010
- premiers travaux de voie : avril 2011
- travaux terminés : août 2012
- mise en service : novembre 2012

■ T2 à Eurexpo : approbation du dossier d’enquête publique et du dossier d’enquête parcellaire

Le comité syndical du SYTRAL approuve les dossiers d’enquête publique et d’enquête parcellaire du projet d’extension de T2 à Eurexpo et autorise son président à saisir le préfet en vue de l’organisation des deux enquêtes.

L’enquête préalable à la Déclaration d’Utilité Publique a pour objectif de permettre, le cas échéant, la possibilité de procéder à l’expropriation des terrains nécessaires à la réalisation du projet si un accord amiable ne parvenait pas à être trouvé avec les propriétaires concernés.

La composition de ce dossier est la suivante :

- Une partie « Objet de l’enquête et informations juridiques et administratives »,
- Un plan de situation,
- Une notice explicative comprenant notamment les caractéristiques des ouvrages les plus importants,
- Un plan général des travaux,

- L'appréciation sommaire des dépenses comportant notamment l'estimation sommaire et globale des acquisitions foncières,
- Une étude d'impact,
- L'évaluation socio-économique du projet.

L'organisation d'une enquête parcellaire est également nécessaire afin de préciser les emprises à acquérir. Celles-ci étant d'ores et déjà déterminées avec précision, l'enquête parcellaire sera organisée conjointement à l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

■ LEOL (Lignes Express de l'Ouest Lyonnais) : approbation des objectifs et modalités de la concertation publique

Lors de son Comité syndical du 4 mars 2010, le SYTRAL a approuvé le programme de l'opération LEOL, Lignes Express de l'Ouest Lyonnais, qui concerne le secteur situé sur les territoires des communes de Francheville et Craonne.

L'opération LEOL comporte la réalisation d'environ 5 km de voirie et de plusieurs ouvrages de franchissement à créer ou à modifier.

Les principaux secteurs d'aménagement envisagés sont :

- L'aménagement du chemin des Aubépines en site partagé avec une possibilité de variante de tracé,
- La réalisation d'un site propre bus sur le chemin de la Patelière,
- L'aménagement de la rue centrale en site partagé.

Le SYTRAL étant tenu d'organiser la concertation publique, le comité syndical approuve les objectifs et modalités comme suit :

Cette concertation a pour objectif d'associer à l'élaboration du projet les habitants, les associations locales ainsi que toutes personnes concernées.

La concertation préalable aura lieu, du 3 mai 2010 au 28 mai 2010, soit pour une durée de quatre semaines, sur la base des principes suivants :

- un dossier permettant de prendre connaissance des objectifs du projet et de ses principales caractéristiques sera mis à la disposition du public en mairie de chacune des communes concernées ainsi qu'au siège du SYTRAL. Il sera accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations de la population.
- ce dossier sera consultable sur le site internet du SYTRAL : www.sytral.fr. Les internautes pourront transmettre leurs observations concernant le projet sur ce même site.
- une exposition présentera les principaux objectifs et caractéristiques du projet.

■ Extension de la ligne de tramway T3 pour la desserte du Grand Stade - Approbation des objectifs et modalités de la concertation publique

Lors de son Comité Syndical du 29 janvier 2009, le SYTRAL a approuvé le programme de l'opération relative à l'extension de la ligne de tramway T3 pour la desserte du Grand Stade.

Cet investissement concerne l'extension de l'infrastructure de la ligne de tramway T3 reliant la Part-Dieu à Meyzieu Z.I. afin de permettre la mise en place de services spécifiques et directs destinés à la desserte du Grand Stade.

Cette opération concerne donc principalement la réalisation d'un débranchement de la ligne de tramway T3, sur la commune de Décines, à hauteur de la route de Jonage, et la création d'un nouveau terminus situé à proximité du Grand Stade nécessitant la construction d'une gare spécifique. Ce débranchement implique, par ailleurs, la construction d'un ouvrage d'art permettant le franchissement de l'avenue Jean Jaurès, à Décines et ainsi d'éviter toute problématique d'interface de circulation routière, compte tenu de la proximité de la Rocade Est.

Le SYTRAL est tenu d'organiser la concertation publique préalable à la réalisation de l'opération. La concertation préalable aura lieu du 23 avril 2010 au 4 juin 2010 :

- un dossier permettant de prendre connaissance des objectifs du projet et de ses principales caractéristiques sera mis à la disposition du public en Mairie de chacune des communes concernées ainsi qu'au siège du SYTRAL. Il sera accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations de la population. Ce dossier sera consultable sur le site internet du SYTRAL : www.sytral.fr. Les internautes pourront transmettre leurs observations concernant le projet sur ce même site.
- une exposition présentera les principaux objectifs et les caractéristiques du projet,
- au moins une réunion publique sera organisée en mairie de chacune des communes concernées : Lyon, Décines, Meyzieu, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne.

■ Aménagement de la ligne de tramway T3 pour faciliter l'exploitation commune de LEA (T3) /LESLYS (RHONEXPRESS) - Approbation des objectifs et modalités de la concertation publique

Lors de son Comité Syndical du 29 janvier 2009, le SYTRAL a approuvé le programme de l'opération relative à l'aménagement de la ligne de tramway T3 pour faciliter l'exploitation commune de LEA et de LESLYS. Cette ligne fera donc l'objet de la réalisation des principaux aménagements suivants :

- La réalisation d'un débranchement de la ligne de tramway, au niveau de la station Meyzieu ZI (Meyzieu), créant ainsi une voie supplémentaire avec quais de reprise des voyageurs.
- La création, à la station La Soie (Vaulx-en-Velin), de deux quais situés côté pôle multimodal permettant à deux rames n'offrant pas le même service de stationner en même temps et ne devant pas perturber les services T3 et Rhône Express.

Ces quais ont pour objet principal de rendre possibles les évolutions d'exploitation des lignes T3 et Rhône Express évoquées ci-dessus.

- L'aménagement de la plate-forme que constitue l'îlot Millon (Lyon 3ème) comprenant la réalisation d'une aire d'attente, de régulation des rames et de quais.

Le SYTRAL est tenu d'organiser la concertation publique préalable à la réalisation de l'opération, conformément aux articles L300-2 et R300-1 du code de l'urbanisme.

La concertation préalable aura lieu du 23 avril 2010 au 4 juin 2010.

- un dossier qui permettra de prendre connaissance des objectifs du projet et de ses principales caractéristiques sera mis à la disposition du public en Mairie de chacune des communes concernées ainsi qu'au siège du SYTRAL. Il sera accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations de la population. Ce dossier sera consultable sur le site internet du SYTRAL : www.sytral.fr. Les internautes pourront transmettre leurs observations concernant le projet sur ce même site.
- une exposition présentera les principaux objectifs et les caractéristiques du projet,
- au moins une réunion publique sera organisée en mairie de chacune des communes concernées : Lyon, Décines, Meyzieu, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne.

Equipement et patrimoine

■ Vente à distance

L'opération « Vente à distance », consistant à développer un nouveau canal de vente des titres de transport par internet, a été lancée par le Comité syndical du 12 novembre 2009.

Les études industrielles réalisées ont mis en évidence un niveau de complexité bien supérieur aux prévisions initiales, qui conduit à proposer un recadrage de l'opération portant sur 3 axes :

- Changement du calendrier,
- Réévaluation financière

- Extension du périmètre de l'opération permettant d'optimiser les investissements du SYTRAL et de répondre aux recommandations de la CNIL.

Le Comité syndical du SYTRAL approuve le décalage de la mise en œuvre de la vente à distance pour la rentrée 2011, l'augmentation du périmètre de l'opération pour intégrer des évolutions du système de billettique nécessaires en 2011 (*mutualisation des développements industriels nécessaires à la mise en œuvre de la VAD avec deux autres évolutions du système billettique devant être réalisées sur l'année 2011*) et le nouveau budget financier prévisionnel de 3 340 K€ HT.

Exploitation

■ Petits aménagements de voirie (PAV) : convention 2010.

Ces aménagements de voirie sont destinés à favoriser la qualité de service des transports en commun de surface notamment afin d'améliorer les conditions de circulation et de régularité des bus mais aussi afin d'améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Le programme des PAV pour cette année prend en compte les aménagements de voirie et créations de nouveaux terminus liés au projet ATOUBUS.

Le volume d'investissement 2010 s'élève à 6M€ :

- 4 900 K€ pour la Communauté Urbaine de Lyon
- 836 K€ pour le Conseil Général du Rhône
- 264K€ pris directement en charge par Le SYTRAL

■ Plan de déplacement d'entreprise : approbation d'une convention avec l'Infirmierie Protestante de Lyon

Situé à Caluire et Cuire, l'Infirmierie Protestante de Lyon comprend plus de 400 salariés.

La répartition financière de l'abonnement « City Pass PDE 50% » sera la suivante : Prise en charge par le SYTRAL 4,20€, Part employeur 21,90€, Part salarié 21,90€.

■ Plan de déplacements d'administration : approbations de plusieurs conventions

En décembre 2006, le SYTRAL signait une convention de PDA avec la DDASS et la DRASS Rhône Alpes. Suite à une réforme, ces entités ont été remplacé par :

- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)
- la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)
- l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le CS signe donc de nouvelles conventions de PDA avec ces 3 administrations.